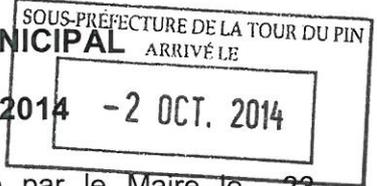




COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2014 - 2 OCT. 2014



Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 23 septembre 2014, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Virginie SUDRE à Bernadette CACALY - Sophie BAUDOIN à Cyrille CUENOT - David CICALA à Odile BEDEAU DE L'ECOCHERE

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Bénédicte KREBS a été désignée.

DELIB 2014.09.29 04

OBJET : Rapport de gestion de la SEMCODA – année 2013

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune est actionnaire de la SEMCODA par délibération du 20 octobre 1986. La commune possède 1477 actions de la SEMCODA pour une valeur nominale de 16 € chacune, représentant une participation au capital de cette société d'un montant de 23 632 €uros.

Les 136 communes actionnaires ne pouvant être représentées au Conseil d'Administration, une Assemblée Spéciale des communes actionnaires a été mise en place et cinq représentants siègent au Conseil d'Administration de SEMCODA.

L'article 1524.5 du Code Général des Collectivités Territoriales rappelle que « *les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements d'actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la Société d'Economie Mixte* ».

Il est également précisé, à l'article 1524.5 alinéa 14 du Code Général des Collectivités Territoriales que les organes délibérants se prononcent sur ce rapport.

La synthèse du rapport a été adressée aux élus par courriel en date du 19 septembre 2014, peut également être consulté au format papier en mairie ou par le biais du lien suivant : <http://secureappli.semcoda.com/echange/a/RAPPORT-ASC-2014.doc>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DONNE un avis favorable sur le rapport de gestion reprenant l'activité de la SEMCODA et ses résultats pour l'année 2013**
- **DIT que la présente délibération sera adressée à la SEMCODA**

A l'unanimité.

St-Quentin-Fallavier, le 30 septembre 2014.

Publication et transmission en sous-préfecture le - 1 OCT. 2014

Le Maire,

Michel BACCONNIER